



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Perpignan, le 4 février 2026,

## Communiqué de presse

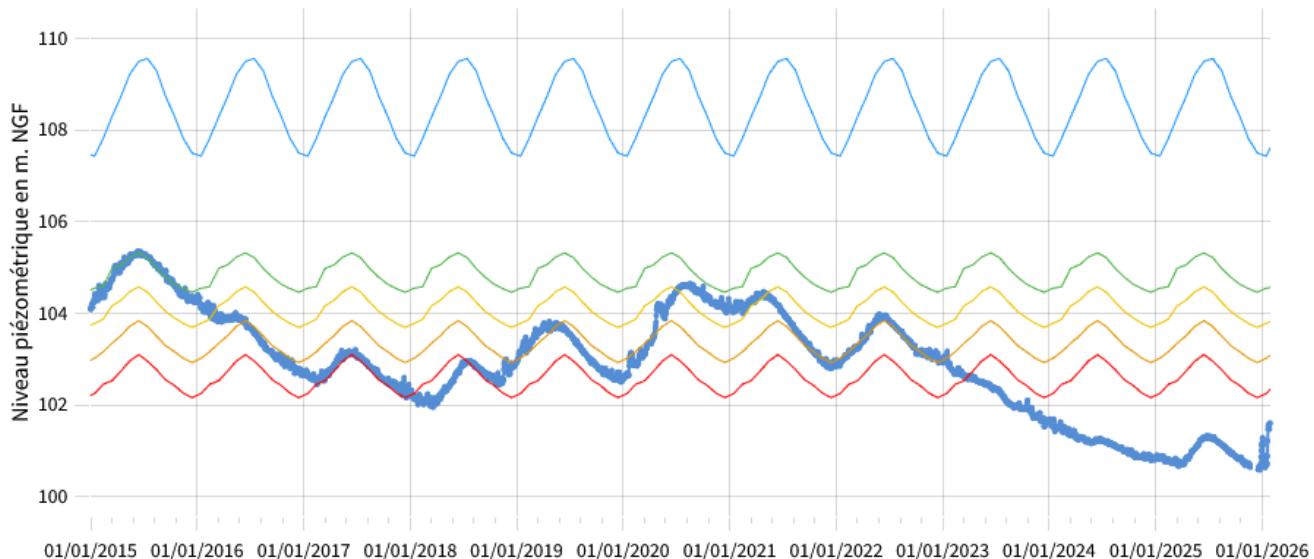
### PRÉServation de la RESSOURCE EN EAU ÉVOLUTION ET PROLONGATION DE CERTAINES RESTRICTIONS

#### Situation hydrologique après les pluies de fin janvier

Suite aux précipitations enregistrées de manière régulière sur le département depuis l'épisode du 18 janvier, la situation hydrologique des Pyrénées-Orientales poursuit son amélioration. Ces apports ont permis de maintenir l'humidité des sols favorable et de maintenir les débits des cours d'eau.

Les débits de la Têt, du Tech et de l'Agly présentent des niveaux satisfaisants. Les niveaux des barrages du département sont satisfaisants pour la prochaine saison d'irrigation.

Toutefois, l'impact sur les eaux souterraines reste contrasté : si les nappes de l'Agly et du Tech présentent des réactions positives, les secteurs **Bordure Côtière Nord** et **Aspres-Réart** ne bénéficient pas encore d'une recharge suffisante, maintenant ces zones dans une situation fragile.



Évolution du niveau des nappes des Aspres depuis 2015 (à Terrats)

**Le préfet des Pyrénées-Orientales, après une consultation dématérialisée du comité de la ressource en eau le 26 janvier 2026, annonce une évolution des mesures de restrictions de l'usage de l'eau.**

	<b>Suivi restriction sécheresse par secteur 2025</b>	Situation depuis le 19/01/2026	Situation à partir du 04/02/2026
Eaux superficielles	Agly amont, Boulzane et Verdoule	-	-
	Agly aval	-	-
	Têt amont	-	-
	Têt aval, Bourdigou et Réart	-	-
	Tech – Albères	-	-
	Sègre – Carol	-	-
Eaux souterraines	Secteur Côte Nord	AR	AR
	Secteur Côte Sud	-	-
	Secteur Salanque	A	-
	Secteur Têt	-	-
	Secteur Aspres, Réart	C	C
	Secteur Tech	A	-
Zone de gestion Aude	Aude amont	-	-

Légende	Absence de restrictions
	Vigilance
	Alerte
	Alerte renforcée
	Crise

Le détail des restrictions toujours en vigueur dans les zones qui demeurent au niveau « alerte », « alerte renforcée » ou « crise » sont présentées dans les trois fiches en annexe et disponibles via les liens suivants :

- Alerte :

[https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/contenu/telechargement/45263/349720/file/  
Fiche+information+niveau+ALERTE.pdf](https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/contenu/telechargement/45263/349720/file/Fiche+information+niveau+ALERTE.pdf)

- Alerte renforcée :

[https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/contenu/telechargement/45264/349725/file/  
Fiche+information+niveau+ALERTE+RENFORCEE.pdf](https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/contenu/telechargement/45264/349725/file/Fiche+information+niveau+ALERTE+RENFORCEE.pdf)

- Crise :

[https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/contenu/telechargement/45265/349730/file/  
Fiche+information+niveau+CRISE.pdf](https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/contenu/telechargement/45265/349730/file/Fiche+information+niveau+CRISE.pdf)

**Tout le monde est appelé à continuer d'adopter un comportement responsable et économe en matière d'utilisation de l'eau. Il est nécessaire de maintenir ces efforts collectivement dans le but de préserver la ressource en eau et de sécuriser les usages pour l'été à venir.**

Le comité de la ressource en eau continuera maintiendra son suivi régulier afin de permettre une réactivité accrue et une adaptation rapide des mesures de gestion à l'évolution de la situation.